

# MANUEL D'AIDE A L'INSCRIPTION AU CONCOURS

- ANNÉE 2024

Ce document donne des exemples concrets avec les visuels des documents acceptés afin de vous aider à vérifier les pièces justificatives à fournir. Si vous êtes dans un cas qui ne semble pas couvert par le présent document, n'hésitez pas à contacter le bureau des concours.

Seuls les formats suivants seront acceptés : pdf, png, jpeg.

Pour les candidatures internationales, il existe des documents spécifiques à joindre : voir page 11.

## SOMMAIRE

PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ.....	3
PHOTOCOPIE DU BACCALAURÉAT .....	5
JUSTIFICATIFS BAC +2.....	6
Bac +2 validé.....	6
Bac +2 en cours.....	8
CANDIDAT · E · S BOURSIER · ERES.....	9
DEMANDE D'AMENAGEMENT D'ÉPREUVES.....	10
CANDIDAT · E · S INTERNATIONAUX · ALES.....	11

## PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ

### Carte d'identité nationale (CNI)

Pour vérifier la validité de votre carte d'identité, deux éléments doivent être pris en compte : si vous étiez mineur·e ou majeur·e au moment de sa délivrance et si elle a été faite avant ou après 2014. Nous détaillons chaque cas ci-dessous.

Si vous étiez **mineur·e** lors de la délivrance de la pièce d'identité, la durée de validité est de 10 ans. La date d'expiration est celle qui figure sur la carte.



Si vous étiez **majeur·e** lors de la délivrance de la pièce d'identité et que votre CNI a été délivrée **en 2014 ou après** :

L'ancien modèle de CNI (plastifiée bleue) est valide pendant 15 ans.

Le nouveau modèle (format carte bancaire) est valide pendant 10 ans.

Si vous étiez **majeur·e** lors de la délivrance de la pièce d'identité et que votre CNI a été délivrée **avant 2014** :



Si la carte était encore valide le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Si vous êtes dans ce cas, il faut donc ajouter 5 ans à la date de fin de validité inscrite sur la carte.

***Exemple :** Votre carte a été délivrée en 2012. La date de fin de validité figurant dessus est 2022. Vous pouvez continuer à utiliser votre CNI pour vos démarches en France jusqu'en 2027.*

La durée de validité d'une carte d'identité peut également se vérifier directement en ligne sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35005>.

## Passeport français



Un passeport biométrique a une durée de validité **de 10 ans pour un majeur et 5 ans pour un mineur.**

Si votre passeport a été délivré lorsque vous étiez mineur·e, il reste valable même si vous atteignez votre majorité avant le délai de 5 ans. *Exemple : un mineur qui fait son passeport à 17 ans pourra l'utiliser pendant 5 ans, soit jusqu'à ses 22 ans.*

Plus d'infos ici : <https://passeports.fr/duree-validite>.

Si votre pièce d'identité est périmée, il conviendra tout de même de nous la joindre, accompagnée de la demande de renouvellement auprès du service concerné.

## PHOTOCOPIE DU BACCALAURÉAT

Deux types de documents sont acceptés :



1/ La photocopie du diplôme du baccalauréat général avec tampon officiel

ACADEMIE : [REDACTED] SESSION : [REDACTED] Série : S  
BACCALAUREAT GENERAL SPECIALITE : SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE  
Etre spéca - SC. DE LA VIE ET DE LA TERRE

**RELEVÉ DE NOTES**

Nom de famille : [REDACTED]  
Nom d'usage : [REDACTED]  
Prénoms : [REDACTED]  
Né(e) le : [REDACTED]  
à : [REDACTED]  
Pays : [REDACTED]  
N.L.E. : [REDACTED]  
Etablissement : LYC [REDACTED]  
N° matricule : [REDACTED] N° inscription : [REDACTED] Jury : [REDACTED]  
Centre d'écrit : LYC [REDACTED]

NOTE SUR 20	EPREUVES 1er GROUPE		POINTS	DISCIPLINES	2e GROUPE		1er GROUPE + 2e GROUPE	
	GENÉRALE (EN ACA)	COEFF.			NOTE SUR 20	COEFF.	POINTS SUR GROUPE	POINTS SUR GROUPE
20	2019 25	2	40	FRANÇAIS ECR				
20	2019 25	2	40	FRANÇAIS ORAL				
20	2019 25	3	60	HIST. GEOD.				
20	2019 25	7	140	MATHÉMATIQUES				
20	2019 25	6	120	PHYS-CHIMIE				
20	2019 25	8	160	SC. VIE TERRE				
20	2019 25	3	60	L.V.E. 1 (ANGLAIS)				
20	2019 25	2	40	LANGUE VIV. 2 (ESPAGNOL)				
20	2019 25	3	60	PHILOSOPHIE				
20	2019 25	2	40	ED. PHYS. SPORT (EPS AFTE)				
20	2019 25	3	60	TRAV. PERS. ENC. (EPR FACULT. 1 (EV SP SEC ECI))				
	POUR INFO	**	**	EVALUAT. BPEC				
TOTAL 38					TOTAL		TOTAL	
MOYENNE SUR 20					MOYENNE SUR 20		MOYENNE SUR 20	

La chef de partie ou président du jury (coordonné ou signataire)

DECISION DU JURY : 1ER GROUPE - ADMIS MENTION [REDACTED] SECTION EUROPEENNE ANGLAIS

2/ La photocopie du relevé de notes officiel avec signature

Si vous disposez des deux types de documents, il n'est pas nécessaire de nous envoyer les deux, un seul suffit.

Si vous avez besoin de récupérer une copie de votre diplôme, vous trouverez plus d'informations ici : <https://www.education.gouv.fr/obtenir-une-copie-de-diplome-11798>

## JUSTIFICATIFS BAC +2

Deux cas de figure peuvent se présenter : soit vous avez déjà validé deux années d'études supérieures (dans la même formation), soit vous êtes en train d'effectuer votre deuxième année. Dans les deux cas, plusieurs types de documents peuvent être acceptés comme justificatifs. Un seul nous est nécessaire.

### Bac +2 validé

**Attention : les certificats de scolarité ne valent pas validation.**

4 types de documents sont acceptés :



1/ Photocopie d'un **diplôme délivré par l'État** avec cachet ou tampon officiel (exemples : BTS, Licence, Master...)



2/ Photocopie d'une **certification** portant la mention **RNCP niveau 5**

Toute formation ou diplôme non certifié, et donc non reconnu par l'État, ne pourra pas être accepté comme justificatif de votre Bac +2.


Notez que certaines formations ne délivrent la certification qu'en cas de validation complète du cursus, et ne proposent pas d'équivalence intermédiaire. En cas d'admission et de réussite au concours, il conviendra de fournir le diplôme ou l'attestation de validation de la formation certifiante.

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne Année universitaire 2013/2014

**RELEVÉ DE NOTES ET RESULTATS** Page : 1 / 2  
Session 1

N° Etudiant : \_\_\_\_\_ INE : \_\_\_\_\_  
Né le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
inscrit en **Licence 3ème année Histoire**

Notes et résultats					
Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session	Crédits	
<b>UE 1 Fondamentale</b>					
		Admis	S1 2013/14	20	
Histoire ancienne					
			S1 2013/14		
Cultures et identités grecques			S1 2013/14		
Histoire médiévale			S1 2013/14		
Histoire Eco Soc de l'Occident au MA			S1 2013/14		
Histoire moderne			S1 2013/14		
Hist. inst. polit. Europe			S1 2013/14		
Histoire contemporaine			S1 2013/14		
Histoire des villes françaises au XXème siècle			S1 2013/14		
<b>UE 2 Complémentaire</b>		Admis	S1 2013/14	8	
Sources et méthodes des sciences historiques					
Sciences auxiliaires Hist. Occid. médiéval			S1 2013/14		
Choix options professionnalisantes			S1 2013/14		
Parcours Recherche			S1 2013/14		
Sc.Auxil.Hist.Occ.Méd.			S1 2013/14		
<b>UE 3 Méthodologie</b>		Admis	S1 2013/14	2	
Langue vivante					
Allemand S1			S1 2013/14		
Semestre 5 av bonus			S1 2013/14		
<b>Semestre 5</b>		Admis	S1 2013/14	30	
<b>UE 1 Fondamentale</b>					
Histoire ancienne		Admis	S1 2013/14	20	
Espaces grecs			S1 2013/14		
Histoire médiévale			S1 2013/14		
Hist. éco & soc de l'occi			S1 2013/14		
Histoire moderne			S1 2013/14		
Hist.inst.polit. Europe Mod			S1 2013/14		


Fait à Paris, le \_\_\_\_\_  
Le Président  
  
M. Georges Haddad

Avis important : il ne peut être délivré qu'un seul exemplaire du présent relevé de note. Aucun duplicata ne sera fourni.

3/ Photocopies de **tous les relevés de notes des deux années d'études supérieures** (soit 4 semestres), avec signature et cachet/tampon.

Pour les relevés universitaires, le nombre de crédits ECTS validés sera vérifié (vous devez avoir validé 60 crédits ECTS par année).

4/ **Attestation officielle délivrée par l'organisme de formation** (école, université, lycée pour les classes préparatoires).

  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
ATTESTATION DU PARCOURS DE FORMATION  
EN  
CLASSE PRÉPARATOIRE AUX GRANDES ÉCOLES

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, Chancelier des universités atteste que

né(e) le \_\_\_\_\_  
n° INE : \_\_\_\_\_

a accompli un parcours de formation de la filière

**PCSI - PC**

Valeur du parcours en crédits du système ECTS : 120  
Mention obtenue : B

Années académiques 2011-2012

Fait à CHARTRES, le 06 juin 2012  
Pour le recteur,  
Le proviseur du lycée

Attestation délivrée en application des dispositions de l'article 8 du décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 modifié par le décret n° 2007-662 du 3 mai 2007  
Le descriptif de la formation figure dans l'annexe jointe

Institut National des Langues et Civilisations Orientales  
Membre de L'Université Sorbonne Paris Cité

**ATTESTATION DE REUSSITE AU DIPLOME**

La responsable de la Section atteste que

la Licence de LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET REGIONALES  
dans le domaine ARTS, LETTRES ET LANGUES

Première année \_\_\_\_\_  
a été obtenue le \_\_\_\_\_

le 06/06/2012

au titre de l'année universitaire 2011-2012 avec le mention  
de 100 crédits européens

  
Fait à Paris, le \_\_\_\_\_

N° Etudiant : \_\_\_\_\_  
Avis important : il ne peut être délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation. Aucun duplicata ne sera fourni.



**Attention, les documents type relevés de notes de l'ENT (Espace Numérique de Travail) ne sont pas acceptés :**

## NOTES ET RÉSULTATS

Dossier :  
 NNE :  
 Courriel :  
 Date d'édition : 26-01-2022

DIPLOMES						
Année	Code	Diplôme	Session	Note	Résultat	Mention
2020/2021	ML33/219	Licence 3 Médiation Culturelle parcours Cinéma, audiovisuel et photographie	Session 1	9.333	AJ	
			Session 2	10.599	ADM	P
2019/2020	ML32/219	Licence 2 Médiation Culturelle parcours Cinéma, audiovisuel et photographie	Session 1	10.512	ADM	P
2018/2019	MLME/710	Licence 1 Médiation culturelle - Mineure Arts et Médias				

FILIERES D'INSCRIPTION (ETAPES)						
Année	Code	Filière d'inscription	Session	Note	Résultat	Mention
2020/2021	ML033/219	Licence 3 Médiation Culturelle parcours Image, audiovisuel et photographie	Session 1	6.975	AJ	
			Session 2	10.772	ADM	
2019/2020	ML032/219	Licence 2 Médiation Culturelle parcours Image, audiovisuel et photographie	Session 1	10.575	ADM	
2018/2019	MLME1/710	Licence 1 Médiation culturelle - Mineure Arts et Médias	Session 1	9.406	AJ	
			Session 2	10.449	ADM	

Informations	
Signification des codes résultats : AJ : Ajourné(e) ADM : Admis(e)	

Notes et résultats

-Page1-

Date d'édition : 26-01-2022

## Bac +2 en cours

Si vous êtes en train d'effectuer votre deuxième année d'études supérieures au moment du concours, vous devez nous fournir deux documents :

- Pour votre 2<sup>ème</sup> année en cours : **le certificat de scolarité avec cachet officiel et la mention 2023/2024.**

### L'un des deux documents suivants :

- Une copie officielle de vos relevés de notes des deux semestres de la 1<sup>ère</sup> année, avec cachet/tampon officiel attestant que l'année a bien été validée
- Une attestation de validation de votre 1<sup>ère</sup> année

En cas de réussite au concours, vous devrez nous fournir l'attestation de validation de l'année 2023-2024 ou les relevés de notes des deux semestres de l'année justifiant la validation de votre Bac +2.

Notez qu'un certificat de scolarité de 2<sup>ème</sup> année n'est pas un justificatif de validation de la 1<sup>ère</sup> année. De même, un certificat de scolarité de 1<sup>ère</sup> année n'est pas un justificatif de validation de la 1<sup>ère</sup> année.



## CANDIDAT · E · S BOURSIER · ERES

Si vous êtes boursier, les frais du concours seront réduits, tout comme les frais d'inscription, pour les admis·es. Pour en bénéficier, vous devez nous joindre votre notification de bourse émanant du CROUS (les deux pages) et datant soit de 2022/2023 soit de 2023/2024.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

C.R.O.U.S. DE TOULOUSE  
58 RUE DU TAUR

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT  
NOTIFICATION 2016 / 2017  
éditée le 05-07-2016 ( 1 )

31070 TOULOUSE CEDEX

[www.crous-toulouse.fr](http://www.crous-toulouse.fr)

Votre référence à conserver et à rappeler dans toutes vos correspondances :

Votre INE :

Votre état Civil :

N°(s) de : 2 Votre nationalité : France

Catégorie :

Vos coordonnées : 0  
couchin.lea@orange.fr

Profession du chef de famille : Cadre Sup. Prof. Intellect

Madame, Monsieur,

Cette notification indique en page 2 les décisions concernant votre demande de bourse et/ou de logement au titre de l'année universitaire.  
La notice jointe à cet envoi vous indique les éléments essentiels liés à cette notification. Lisez-la et conservez-la soigneusement.

### CONDITIONS D'ASSIDUITE AUX COURS ET PRESENCE AUX EXAMENS

L'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. De même, notamment dans le cadre des enseignements à distance, l'étudiant doit être inscrit et assidu aux activités relevant de sa formation et respecter tous les devoirs prévus.

En ce qui concerne sa présence aux examens, le titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur doit se présenter aux examens et concours correspondant à ses études. Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le revirement des sommes indûment perçues.

### LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez qu'une décision est contestable vous pouvez former :

#### A/ Pour les bourses d'enseignement supérieur :

1. Un recours gracieux auprès du recteur de votre académie, exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse (pour les bourses relevant du ministère de la culture, ce recours doit être formé auprès du directeur de l'établissement ou auprès du préfet de région selon la nature de l'établissement) ;
2. Un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur (ou de la culture, pour les formations relevant de ce dernier), exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse ;
3. Un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de votre académie, exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse ou de la décision rejetant votre recours gracieux ou hiérarchique. Cette dernière décision de rejet peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

#### A noter :

- \* Si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, le recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de 2 mois à compter de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse.
- \* Un deuxième recours gracieux ou un recours hiérarchique faisant suite à un premier recours gracieux ne prolonge pas à nouveau les délais de recours contentieux.
- \* La décision de rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois). Dans ce cas, vous pouvez attaquer la décision implicite de rejet dans le délai de 2 mois à compter de la naissance de la décision implicite (soit dans un délai de 4 mois à compter de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse).
- \* Dans la mesure où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite, c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la date de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite de rejet pour former un recours contentieux.

#### B/ Pour le logement en résidence universitaire :

1. Un recours gracieux auprès du directeur du CROUS ;
2. Un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de votre académie, exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution ou de la décision rejetant votre recours gracieux. Cette dernière décision de rejet peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Mme C. [REDACTED]		N°(s) de : [REDACTED]	
2016TOU21C		2016TOU21C	
Ressources 2014 prises en compte : 29673€		Points de charge :	
		A	B
		4	0
Décisions relatives à vos demandes :			
Voeu			
Etudes envisagées			
Académie : Toulouse Etablissement : T1		Total des points de charge 5 dont 1 de distance :	
Cursus master - 1ère année			
Demande de bourse			
1 ATTRIBUTION CONDITIONNELLE : Bourse sur critères sociaux : Ech. 0163 selon le barème 2015			
Montant annuel : 100€			
Demande de logement			
PAS DE DEMANDE DE LOGEMENT			
2 Pas de voeu n° 2			
3 Pas de voeu n° 3			
4 Pas de voeu n° 4			
Cadre réservé à l'établissement			
Nombre de voeu validé :			
Nombre de crédits (ECTS) validés :			
Cachet de l'établissement et signature :			

Ce document doit OBLIGATOIREMENT ETRE PRESENTE A VOTRE ETABLISSEMENT lors de votre inscription au titre de l'année universitaire 2016 / 2017.

## DEMANDE D'AMENAGEMENT D'EPREUVES

Pour bénéficier d'un aménagement des conditions de déroulement des épreuves (temps majoré, temps de pause, conditions matérielles, aides techniques ou humaines..) les candidat·e·s doivent transmettre un **justificatif délivré uniquement par un·e médecin universitaire ou un médecin désigné·e par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**. Ce justificatif doit préciser le nom de l'établissement (ENS Louis-Lumière), l'année du concours, le Master choisi et les aménagements souhaités en phase 1 et/ou phase 2 et/ou phase 3. Il est primordial de bien indiquer sur quelle(s) épreuve(s) en particulier le/la candidat·e demande un aménagement.

C'est le jury du concours qui après examen d'une demande lors de la Commission d'Examen des Candidatures (CEC) prend la décision d'accepter ou de refuser tout ou partie des aménagements d'épreuves demandés. Cette décision sera notifiée au·à la candidat·e par courriel.

## CANDIDAT · E · S INTERNATIONAUX · ALES

### Niveau de langue française

Les cours se déroulant exclusivement en français, il est impératif d'avoir un bon niveau. Les candidat·e·s titulaires d'un diplôme **non-francophone** d'études secondaires (type baccalauréat) doivent **joindre un test de français** niveau DELF B2 ou équivalent (TCF niveau 4, DALF).

### Diplômes

Les diplômes en langue étrangère (anglais compris) doivent impérativement être traduits en langue française par un traducteur assermenté (cachet/tampon faisant foi).

Il convient de fournir **les photocopies des documents originaux ET les traductions** des documents suivants :

- Photocopie du diplôme de baccalauréat (ou équivalent)
- AU CHOIX :
  - Photocopie d'un diplôme niveau Bac +2 avec cachet/tampon
  - Relevés de notes des deux années d'études supérieures
  - Attestation de validation de deux années d'études supérieures

Il revient aux candidat·e·s de fournir les attestations officielles d'équivalence du diplôme niveau baccalauréat et Bac +2 ([via le Centre Enic-Naric](#)), sauf si les documents officiels indiquent un niveau de crédits universitaires européens.